

Compte rendu de séance

Séance du 11 Mars 2021

L'an 2021 et le 11 Mars à 18 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle des fêtes du bourg sous la présidence de RATILLON Jean-Pierre Maire

Présents : M. RATILLON Jean-Pierre, Maire, MM : BAILLARD Jean-Claude, BOULMIER Franck, GATOUILLAT Maxime, GILOT Jérôme, HENAULT Gilles, LIANO Jacques, PINAULT Sylvain, RIGAUDEAU Laurent

Excusés : M. HENAULT Gilles

Absents : M. MARTEAU Dominique

Invités : MM : COURTILAT Vincent, DELORT Thibault et LEBRETON Stéphane

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 17/02/2021

Date d'affichage : 17/02/2021

A été nommé(e) secrétaire : M. PINAULT Sylvain

POUVOIR DE POLICE

réf : COM_2021_07

Monsieur le Maire expose le souhait de sécuriser la route de Nérondes à Feuillarde. Il explique aux membres du Conseil Municipal qu'une première étape en matière de sécurité routière, serait l'installation d'un plateau surélevé situé devant la salle des fêtes au niveau de l'arrêt de bus.

A cet effet, il propose donc la mise en place de ce plateau au prix de l'estimation donnée par le CIT à hauteur de 43 500€ TTC. Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes peuvent prétendre à bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental. Il s'agit pour ce dernier de ventiler les produits récoltés au titre des amendes de police perçues sur le territoire du département. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers. Afin de compléter le dossier de demande de subvention, une délibération est demandée fixant le plan de financement ci-dessous présenté, la nature et l'étendue du projet. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer dans ce sens.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Arrête le plan de financement du projet d'implantation du plateau de feuillarde, route de Nérondes
 - Le coût total de l'opération est de 43 500€ TTC pour la totalité du dit projet
 - La demande de subvention au titre des amendes de police est de 21 750€ TTC soit : 50% du montant total de l'opération
 - Autofinancement : 21 750€ TTC, ce qui représente 50% du montant total de l'opération.
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2020

A l'unanimité (pour : 09 contre : 0 abstentions : 0)

RENOVATION DES BATIMENTS PUBLIC

réf : COM_2021_08

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil présents l'intention de rénover les bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, agence postale et les deux logements rue principale). Après une étude énergétique qui a été réalisée par l'entreprise SEITH, celle-ci présente plusieurs scénarios possibles.

Monsieur Delort du CIT explique que pour le scénario 5, après obtention des subventions, le reste à charge pour la commune serait de 20% du prix des travaux ce qui représenterait environ 140 000€ HT et qu'une étude géothermique de faisabilité doit être réalisée en amont pour un cout d'environ 10 000€ par une entreprise de forage obligatoirement agréée RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Monsieur Courtilat, directeur du Pays Loire Val 'Aubois, explique que la Région pourrait subventionner la géothermie (eau/eau) à hauteur de 50%. Qu'un chauffage « biomasse » pourrait passer cette subvention à 60% (mais ce scénario nécessiterait trop de place pour stocker le comburant).

Après avoir entendu les exposés et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De retenir le scénario 5 : pompe à chaleur eau/eau sur sonde géothermie collective
- De poursuivre le projet sur la rénovation des bâtiments.

A l'unanimité (pour : 09 contre : 0 abstentions : 0)

HEXACLES ANNULE ET REMPLACE LE DELIBERATION COM 2020 60

réf : COM_2021_09

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil l'obligation à la demande des services fiscaux et dans la perspective de la fibre optique, de nommer ou numéroter toutes voies et habitations de la commune y compris celles des lieux dits

Monsieur le Maire expose le tableau suivant aux membres présents

<i>Réf cad.</i>	<i>Adresse</i>	<i>Propriétaires</i>	<i>Ad-code</i>
ZE088	I chemin des acacias	Mme Lepage /Mr Masson	AD181430004288
ZE087	I chemin des acacias	Mme Lepage / Mr Masson	AD181430004309

ZEI25	3 bis route de la grande cour	Mme Martin	AD181430004281
ZEI62	4 bis chemin de l'usage	Mme Travaux / Mr Margot	AD181430004612
ZEI42	4 Impasse de la Lucasserie	Mr Vilain	AD181430004345
B071	5 route de l'Abbaye	Mr Mangeot	AD181430004420
ZE059	6 route de Torteron	Mme Lamirault	AD181430004356
ZEI44	11 Route de la grand cour	Mme Chevalier	AD181430004608
B678	27 route de Torteron	Mr Puppatti	AD181430004391
C669	2 route des brosses	Mr Laroche	AD181430004329
ZA021	1 chemin des barres	Mr Bernard	AD181430005497
ZE094	6 chemin de l'usage	Mr Morion	AD181430005496
ZEI04	1 bis route de Torteron	Mme Lamirault / Mr Bouchard	AD181430005495
B278	39 route de Nérondes	Mr Ratillon	AD181430005499
ZEI33	2 impasse de la Lucasserie	Mr Dobuzinskis	AD181430004371
ZEI60	5 Impasse des trois maions	Mme Semamra	AD181430005498
B562	7 route des loges	Mr Clement	AD181430005522
B506	1 route des loges	Mme Corot (Le guen)	AD181430005523
B508	3 route des loges	Mr Rigaudeau	AD181430005521
CI58	2 route de St Hillaire de Gondilly	Mr Gilbert	AD181430005942
B800	5 route des loges	Mme Gouleret (Jouanne)	AD181430005520
B450	20 Route de l'abbaye	Mme Ratillon Odette	AD181430005515
BI01	4 route de la chaume blanche	Mr Piquet	AD181430005510
B364	40 route de Nérondes	Mme Darocourt	AD181430005516
B422	76 route de Nérondes	Mme Peyre	AD181430005525
B366	40 route de Nérondes	Mme Darocourt	AD181430004439
B373	34 route de Nérondes	Mr Gervais	AD181430005517
B368	38 route de Nérondes	Mme Bernet	AD181430004440
ZH066	1 chemin du château Bazin	Mr Jauniau	AD181430005512
ZH065	2 chemin du château Bazin	Mme Millereux	AD181430005518
C665	4 bis route des brosses	Mr Tempier	AD181430004343
B853	1 champs de la croix	Mr Gerbaud	AD181430005505
B779	12 route du Chautay	Mr Angers	AD181430005511
B549	14 route du chautay	Mme Touche	AD181430005507
B499	3 bis route du chautay	Mr Guimard	AD181430004417
B551	3 chemin du champ de la croix	Mr Dhomps	AD181430005508
B547	2 chemin du champ de la croix	Mme Petitjean	AD181430005500
C624	4 rue du puits brossier	Mr Arribat	AD181430005494

Considérant l'historique de la commune et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide le principe de numérotage des habitations indexées ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire à prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer les documents relatifs à ce dossier

- Précise qu'un courrier devra être envoyé à chaque administré concerné.

A l'unanimité (pour : 09 contre : 0 abstentions : 0)

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

réf : COM_2021_010

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la rénovation des bâtiments publics (mairie, salle des fêtes, agence postale et logements communaux situés rue Principale), l'amélioration énergétique est à l'étude.

Il rappelle également que l'ensemble du Conseil Municipal, a travaillé dernièrement avec le cabinet Cher Ingénierie du Territoire et plus particulièrement avec Monsieur DELORT.

Mr le Maire indique que dans la procédure à dérouler, le Conseil Municipal devra être en mesure de présenter un cahier des charges pour l'appel d'offres nécessaire au choix d'un maître d'œuvre, chargé de la conduite du projet de rénovation. Compte tenu des remarques et attentes exprimées lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire suggère à ce dernier de faire appel à une « assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) » pour l'aider dans ses travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

- De solliciter une mission d'Assistante à Maîtrise d'Ouvrage pour l'aider dans ses travaux concernant la rénovation des bâtiments publics ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier, y compris la convention AMO avec le CIT.
- Dit que les crédits se rapportant à ces dépenses seront inscrits au budget

A l'unanimité (pour : 09 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- *Peut-être proposer aux habitations non raccordables par la fibre en 2022, le financement du matériel nécessaire à une connexion par antenne satellite (hors abonnement).*
- *Faire un courrier au Conseil Départemental pour la route D26 dégradée dans Feuillardé*
- *Faire un courrier à l'ensemble des communes membres du Syndicat des Ecoles de Nérondes pour obtenir leur accord concernant notre retrait du Syndicat des Ecoles.*
- *L'augmentation importante de la redevance des ordures ménagères sera expliquée dans un prochain bulletin municipal.*
- *Les comptes administratifs et de gestion sont clos et disponibles. La commission finances est prévue le 26 mars prochain. Le prochain Conseil Municipal est prévu le 09 avril prochain.*
- *il faudrait peut-être prévoir une journée éco-citoyenne pour le nettoyage des chemins communaux.*
- *La statue de Saint Hubert est partie le 08 février dernier pour être rénovée.*

- *Points sur les travaux au vieux cimetière :*

- *1) les acacias ont été coupés*
- *2) Mur en pierre remonté pour conserver l'aspect d'origine vis-à-vis des propriétés avoisinantes.*
- *3) en attente de devis pour retirer les pierres et créer un talutage.
(Réalisation dans un ensemble de travaux pour rentabiliser le déplacement d'une pelleteuse)*

Séance levée à : 22 :00

En mairie, le 10/04/2021

Le Conseil

Le Maire
Jean-Pierre RATILLON